

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 31 juillet 2015 portant dissolution de la brigade territoriale de Cambrai (Nord)

NOR : INTJ1517794A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Cambrai est dissoute à compter du 1^{er} septembre 2015. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale d'Iwuy est modifiée à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale d'Iwuy exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 juillet 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
directeur des opérations et de l'emploi,
M. PATTIN

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Cambrai	Abancourt Aubeneuil-au-Bac Bantigny Blécourt Cambrai Cuvillers Escaudœuvres Fontaine-Notre-Dame Fressies Haynecourt Hem-Lenglet Neuille-Saint-Rémy Proville Raillencourt-Sainte-olle Sailly-lez-Cambrai Sancourt Tilloy-lez-Cambrai	(Dissolution)
Iwuy	Cagnoncles Estrun Eswars Iwuy Naves Paillencourt Ramillies Thun-l'Évêque Thun-Saint-Martin	Abancourt Aubeneuil-au-Bac Bantigny Blécourt Cagnoncles Cambrai Cuvillers Escaudœuvres Eswars Estrun Fontaine-Notre-Dame Fressies Haynecourt Hem-Lenglet Iwuy Naves Neuille-Saint-Rémy Paillencourt Proville Raillencourt-Sainte-olle Ramillies Sailly-lez-Cambrai Sancourt Thun-l'Évêque Thun-Saint-Martin Tilloy-lez-Cambrai